

Licence professionnelle Sciences, technologie, santé mention biologie analytique et expérimentale parcours Bioexpérimentation industrielle

Présentation

Publics / conditions d'accès

Prérequis :

Formation initiale OBLIGATOIREMENT PAR APPRENTISSAGE en partenariat avec l'ESTBA: il faut avoir moins de 26 ans au départ de la formation.

- Diplômés ayant capitalisé ou obtenu 120 ECTS après une formation type BTS, L1 + L2 (ex DEUG), DUT, DEUST, dans le domaine du laboratoire (biologique, biochimique ou chimique) et de la santé. Les titulaires de 120 ECTS doivent avoir suivi un cursus préférentiellement à dominante biologique toutefois les DUT ou BTS à orientation chimie pourront être admis s'ils justifient d'une expérience avec une composante biologique. Le jury d'admission des candidatures prendra une décision au cas par cas, en imposant en cas de justification, une unité de mise à niveau (95 h au maximum).

- Diplômés du titre RNCP de technicien supérieur en Biochimie-Biologie du Cnam

- Autres diplômés, souhaitant une reconversion, sous réserve de places disponibles et de mise à niveau prévue par le présent programme.

Formation continue

Techniciens supérieurs des laboratoires industriels et plus particulièrement ceux des industries pharmaceutiques et cosmétiques.

Objectifs

Acquérir les connaissances nécessaires pour se spécialiser en bioexpérimentation industrielle.

Modalités de validation

La licence professionnelle est décernée aux apprentis dans les conditions décrites dans l'article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle (comme spécifié dans l'arrêté du 23 avril 2002): « La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage ». La compensation entre les modules d'une part et les unités d'enseignement d'autre part s'effectue sans note éliminatoire, conformément à l'article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle (comme spécifié dans l'arrêté du 23 avril 2002). Deux sessions d'examen sont organisées pour une même année universitaire. Pour la deuxième session, l'étudiant peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8, comme le stipule l'article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle (comme spécifié dans l'arrêté du 23 avril 2002). La capitalisation des unités d'enseignement est possible, selon l'article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle (comme spécifié dans l'arrêté du 23 avril 2002): « Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement. »

🌟 Valide le 19-02-2019

Fin d'accréditation au 31-08-2019

Code : LP10200A

60 crédits

Licence professionnelle

Responsabilité nationale :
EPN07 - Industries, chimie, pharma et agroalimentaires / Olivier HENNEBERT

Niveau d'entrée requis :
Niveau III

Niveau de sortie : Niveau II

Mention officielle : Arrêté du 24 août 2016.
Accréditation jusque fin 2018-2019.

Mode d'accès à la certification :

- Apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Formation continue
- Validation des Acquis de l'Expérience

NSF : Sciences de la vie (118) , Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique) (222)

Métiers (ROME) :

Code CNCP : 30048

Code CertifInfo : 91507

Contact national :

EPN07 - Industries chimiques, pharma et agroalimentaires

2 rue Conté

Accès 33-4 (Biologie) et 31-4 (Transformations chimiques et pharmaceutiques)

75003 Paris

01 40 27 23 81

Myriam Pillier

Myriam.pillier@lecnam.net

Compétences

Acquérir les connaissances et les compétences scientifiques et techniques requises afin d'obtenir :

- une technicité affirmée (maîtrise des modèles animaux et des techniques associées),
- les compétences en analyses des résultats
- une maîtrise de la communication afférente (précision du vocabulaire employé) et de l'anglais professionnel,
- la capacité à appréhender les aspects techniques mais aussi scientifiques d'un projet,
- les compétences en contrôle, qualité, sécurité.

Développer les qualités individuelles :

- l'autonomie,
- l'initiative, la responsabilité, le sens critique, l'ouverture d'esprit,
- la capacité à s'intégrer dans une équipe
- la rigueur dans la conduite de projet et le respect des contraintes de temps et d'argent,
- l'encadrement
- le sens pédagogique afin de transférer ses compétences (scientifiques et techniques) à ses collaborateurs.

Enseignements

60 ECTS

Qualité	US410V
	4 ECTS
Animal de laboratoire	US410W
	6 ECTS
Anesthésie-Reproduction-Réglementation	USAB0S
	4 ECTS
Chirurgie-Administrations et prélèvements-Examens cliniques	USAB0R
	4 ECTS
Toxicologie - Pharmacologie	US410Z
	6 ECTS
Biologie : cours et TP	USAB0T
	8 ECTS
Formation générale, connaissance de l'entreprise	US4111
	4 ECTS
Test d'anglais (Bulat niveau 1)	UA2B12
	2 ECTS
Ouverture au monde du numérique	DNF001
	4 ECTS
Projet	UAAB0E
	8 ECTS
Stage ou activité en entreprise	UAAB0F
	10 ECTS